

Critères sportifs et artistiques pour l'admission et/ou le maintien dans la structure "Sports-Arts-Etudes" de la République et Canton du Jura



Discipline **sports équestres**

Mise à jour **01/03/2016**

Secondaire I

Cavalier d'obstacle

Résultats exigés à l'entrée en :

- 9ème : 150 SoP, dont 75 avec le même cheval
- 10ème : 300 SoP, dont 150 avec le même cheval
- 11ème : 540 SoP, dont 270 avec le même cheval

Les résultats sont pris en compte au 31 décembre de l'année précédente.

Autres disciplines équestres

D'autres disciplines équestres peuvent être prises en compte et seront étudiées au cas par cas (dressage, TREC, voltige, attelage, monte western...).

Secondaire II

Cavalier d'obstacle

Résultats exigés à l'entrée :

- 1200 SoP, dont 600 avec le même cheval
- 115 cm et plus

Les résultats sont pris en compte au 31 décembre de l'année précédente.

Remarques

Critères généraux:

- Etre en possession du brevet ou de la licence de saut
- Résultats en compétition

Chevaux /poneys :

- 12 – 13 ans : un seul cheval /poney suffit. Il est toutefois souhaitable de pouvoir disposer d'une deuxième monture, notamment en cas de blessure du premier cheval/poney.
- Dès 13 – 14 ans (10è année), le cavalier doit pouvoir disposer d'une deuxième monture, d'un niveau plus ou moins équivalent.

Lieu des cours d'équitation:

- Celui-ci est laissé au libre choix du cavalier.
- Le lieu d'enseignement scolaire se situera sur l'un des trois sites déjà existants, soit Delémont, Porrentruy ou Saignelégier.
- Chaque cavalier doit pouvoir monter régulièrement dans des infrastructures adéquates pour son entraînement, (au minimum un manège couvert et/ou un paddock extérieur).

Formation des moniteurs d'équitation:

- Chaque moniteur doit faire partie des professionnels ou propriétaires de manège de l'ASCJ ou être entraîneur reconnu par la FSSE (moniteur J+S ou diplôme).

Références Attestation de la Fédération Suisse des Sports Equestres
Attestation de l'ASCJ (Association des sociétés de cavaleries jurassienne)

Visa Swiss Olympic Association cantonale ou régionale
 Association ou fédération nationale Responsable SAE de la discipline